

N° 16 – 4 juin 2015

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

A RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE *page 2*

- **Croissance** : Poursuite d'une croissance très active, début de couverture du sol pour les parcelles les plus en avance
- **Pucerons noirs** : Peu d'évolution, toujours sous contrôle dans la majorité des parcelles
- **Pégomyies** : Quelques observations des premières larves en culture sans gravité actuellement
- **Teigne** : Première détection de chenilles

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir de 55 observations ponctuelles réalisées du 1^{er} au 3 juin 2015 (parcelles agriculteur), sur 31 parcelles de betterave.

S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.





BETTERAVE

IMPLANTATION DE LA CULTURE

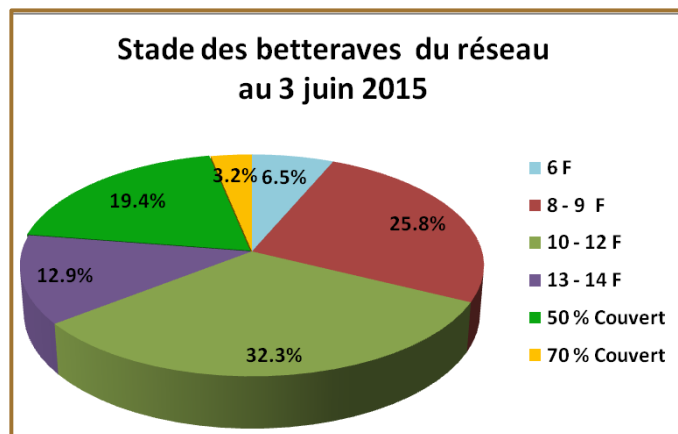
Stade de la culture : La croissance des betteraves est très active depuis l'arrivée de températures plus clémentes et devrait s'amplifier avec la vague de chaleur qui nous est annoncée.

Actuellement au sein du réseau, le stade moyen de la culture se situe aux environs de 13-14 feuilles.

1 parcelle sur 5 présente un taux de couverture du sol compris entre 50 à 60% et déjà 3% dépassent les 70% de couverture du sol.

En cultures, les parcelles les plus développées couvrent le sol depuis le 1^{er} juin, principalement en sol coloré pour des semis antérieur au 15 mars.

On peut toutefois encore observer des parcelles accusant un certain retard en sol de craie du fait d'un manque de rappui du sol parfois accentué par la présence de blaniules (cf. photo).



RAVAGEURS

PUCERONS NOIRS

Le développement des pucerons au sein du réseau reste assez stable au cours de la semaine écoulée, avec 22% seulement de parcelles signalant la présence de pucerons noirs.

La présence de pucerons verts a été constatée sur un site de l'Aube et confirme les enregistrements de la tour à succion.

Rappel : La nuisibilité des pucerons (verts et noirs) réside essentiellement dans leur propriété de vecteurs des virus de la jaunisse sur les jeunes betteraves.

La protection sur semence est généralement suffisante pour assurer un contrôle des populations jusqu'au stade couverture du sol par la culture dans notre région. Passé ce stade, il n'est plus opportun de lutter contre les pucerons.

Actuellement, le développement des petites colonies de pucerons noirs aptères se limite sur une faible proportion de plantes (moins de 10% de plantes atteintes), n'occasionnant pas de préjudice à la culture.

Le développement des auxiliaires (coccinelles) constaté sur le réseau, comme en culture, doit permettre de limiter les populations de pucerons dans les betteraves.

**Larve de coccinelle « s'attaquant »
à une colonie de pucerons noirs**



PEGOMYIES

La présence de pontes de pégomyies est signalée sur le site de Suippes. Les mouches de pégomyies déposent des œufs sur la face inférieure des feuilles de betterave.

Lors de l'éclosion, les larves migrent entre les deux épidermes en creusant des galeries qui brunissent en desséchant.

La présence de quelques larves a été constatée en culture ces derniers jours sans gravité.

Seuil de nuisibilité : Il se situe à 10% de plantes atteintes **avec présence d'asticots blancs et toujours présence des œufs sous les feuilles** (confirmation que la génération n'est pas terminée).



Galerie et larve de pégomyie sur feuille

TEIGNE

L'observation des premières chenilles de teigne a été signalée sur le site de Rhèges avec 2% de plantes atteintes. Les chenilles de ce papillon se développent dans le cœur de la betterave à l'occasion d'épisodes chauds et secs dans les parcelles à faible réserve hydrique. Les chenilles les plus jeunes sont gris brunâtre alors que les plus âgées sont rosées et mesurent jusqu'à 12 mm de long.

Les symptômes sur la culture sont l'apparition, au cœur, de jeunes feuilles noircies avec présence d'amas pulvérulents noirs puis développement de fils soyeux dans la base des pétioles.

Le développement de ces chenilles peut constituer une porte d'entrée au rhizopus, champignon responsable de la pourriture molle du pivot en période de canicule.

Le seuil de nuisibilité de ce parasite est fixé à 10% de présence de chenille.





Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

<http://www.champagricra.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>
et de la DRAAF : <http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



EDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis - Institut du végétal - Chambre d'agriculture des Ardennes - Chambre d'agriculture de l'Aube - Chambre d'agriculture de la Marne - Chambre d'agriculture de Haute-Marne - ATPDDA - CETA de l'Aube - CETA de la Marne - CETIOM - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - EfiGrain Sézanne - EURL Verzeaux - SYRAL Haussimont - FREDONCA - Groupe COMPAS - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA la Champagne-Coligny - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEREOS - VIVESCIA.

Rédaction : CETIOM, Arvalis - Institut du Végétal, ITB et la FREDONCA avec relecture de la Chambre d'Agriculture de la Marne (représentant les organismes de développement), de CRISTAL UNION, des ETS RITARD (représentant les organismes stockeurs) et du SRAL.

Crédits photos : CETIOM, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, SRAL Champagne-Ardenne, Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne. Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : k.benredjem@champagricra.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagricra.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.